

Changement de président à la tête de l'association Certibruit

Le 4 novembre 2020, l'Assemblée Générale de l'association Certibruit a vu l'élection d'Éric DEVIN en qualité de président pour succéder à Guy THOMAS.

Eric DEVIN, de nouveau président de l'association Certibruit



Eric DEVIN a été élu Président de l'Association par l'Assemblée Générale extraordinaire de l'association Certibruit du 4 novembre 2020, poste qu'il avait déjà occupé de 2012, année de création de Certibruit jusqu'en 2018. Il succède à Guy THOMAS qui a souhaité quitter ses fonctions. Il reprend ainsi la tête de l'association en plein essor qu'il connaît bien, avec ses 61 adhérents.

Sous cette nouvelle présidence, l'association poursuivra son développement et contribuera de manière active au développement d'une logistique durable en ville en accompagnant les acteurs économiques et les collectivités dans le choix de solution de livraisons silencieuses et apaisées.

Un conseil d'administration composé d'experts reconnus

L'association est guidée par son conseil d'administration composé des membres fondateurs (Cemafroid, CidB et LNE), de l'association France Nature Environnement (FNE), de la Semmaris (représentant le Marché de Rungis) et du Club Demeter. Grâce à cette expertise, Certibruit s'impose de plus en plus comme une association incontournable dans le paysage de la logistique urbaine en France.

Membres fondateurs



Autres membres du conseil d'administration



Le CA Certibruit est donc composé de :

- Eric Devin, en qualité de président,
- Jérémy Lintanf (LNE) en qualité de trésorier,
- Sylvie Bouin (CidB) en qualité de secrétaire,
- Jean Thévenon (FNE) en qualité de membre du CA,
- Aminata Diop (Semmaris) en qualité de membre du CA,
- Julien Darthout (Club Demeter) membre invité permanent du CA.

Plus de 60 adhérents représentant toutes les parties prenantes de la logistique urbaine

L'association Certibruit est une véritable vitrine des acteurs de la logistique urbaine. Elle réunit des acteurs très différents représentant toutes les parties prenantes des livraisons en centre-ville:

- les administrations et collectivités locales (Ministère en charge de l'Ecologie, la région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, les grandes villes comme Paris, Lyon ou Bordeaux, ...),
- les défenseurs de l'environnement comme France Nature Environnement,

- les transporteurs, (Stef, Transgourmet, ...), les loueurs (Fraikin, Petit Forestier) et leurs représentants (FNTR, TLF, OTRE, le Syndicat de la Librairie Française, ...),
- les constructeurs, équipementiers, fabricants de groupes frigorifiques, etc., (Air Liquide, Carrier Transicold, DAF, IVECO, Mercedes-Benz, Thermo King...),
- les experts (AFGNV, AFTRAL, Cemafrroid, CidB, Club Demeter, ...),
- les enseignes de distribution et de restauration (Biocoop, Carrefour, Casino, Lidl, Perifem, La Poste, Louis Vuitton, La Samaritaine, McDonald 's, ...),
- les gestionnaires d'espace (Sogaris, Lyon Parc Auto, Semmaris).

5 chartes couvrant de nombreux aspects des livraisons en centre-ville

L'association Certibruit a rédigé, en collaboration avec tous les acteurs de la profession, les collectivités et les associations professionnelles, des chartes qui reprennent des exigences nécessaires à la réalisation des objectifs.

Charte « Transporteurs » : le transporteur labellisé s'engage dans une démarche volontaire de réduction des nuisances sonores de ses activités de livraison de nuit dans les zones urbaines.

Charte « Enseignes » : s'adresse à tous les sites de distribution ou de restauration livrés la nuit.

Charte « Librairies » : concerne les librairies implantées en ville livrées la nuit.

Charte « Cafés, Hôtels, Restaurants (CHR) » : s'adresse aux entrepositaires grossistes de boissons concernés par la livraison de nuit de leurs clients (cafés, hôtels et restaurants) implantés en ville.

Charte « Espaces Logistique de Livraison Urbaine (ELLU) » : intégration des espaces logistiques urbains dans cette démarche vertueuse pour un faible impact environnemental de ses activités de livraisons urbaines.

Pour toutes ces chartes d'engagement volontaire, l'association Certibruit impose notamment :

- D'engager un dialogue constructif et transparent avec les riverains pour améliorer de manière permanente les conditions de livraison de nuit pour limiter les nuisances liées à ces activités,
- La réalisation de la formation des conducteurs-livreurs pour lutter contre le bruit,
- De démontrer par des audits périodiques que les engagements pris sont tenus et la réalité des progrès engagés pour limiter les nuisances sonores,
- De traiter les éventuelles plaintes recueillies par la ligne d'assistance indépendante,
- L'amélioration de l'impact environnemental du professionnel en réduisant sa contribution à la congestion des villes concernées lors des heures de pointes,
- Des investissements actuels et futurs dans des engins et du matériel de manutention certifiés Piek,
- L'étude des modifications d'organisation logistique permettant de limiter les nuisances sonores,
- De démontrer aux collectivités locales la pertinence des demandes d'aménagement de la voirie susceptibles d'améliorer les conditions de livraison la nuit.

Plus d'informations sur l'association Certibruit

Plus d'informations disponibles sur contact@certibruit.fr ou sur le site www.certibruit.fr